

Paypal ne protégera plus les transactions crowdfunding

Denis JACOPINI



vous informe

Paypal ne
protégera plus
les transactions
crowdfunding

Trop d'arnaques au financement participatif ? Trop de remboursements pour des produits jamais livrés ? Paypal ne protégera plus les transactions crowdfunding à partir de la fin juin 2016.



Paypal semble ne plus apprécier les transactions bancaires entre ses utilisateurs et les projets lancés sur les portails de crowdfunding. Trop d'arnaques au Crowdfunding ? À partir du 26 juin 2016, le géant de la finance, ne protégera plus les transactions effectuées sur les sites de financement participatif.

Trop d'arnaques au transactions crowdfunding ? Trop d'argent envolé sans le moindre produit/projet finalisé ? Bref, des problèmes se posent des deux côtés – vendeurs et acheteurs. Paypal ne veut tout simplement plus faire partie d'une équation qui le place au milieu des conflits. Par conséquent, vous pourrez toujours payer via Paypal, mais la structure financière n'assurera plus cette transaction. Elle sera à vos risques et périls.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : ZATAZ *Paypal ne protégera plus les transactions crowdfunding* – ZATAZ